

Association Cantonale Genevoise de Football

Correspondance : CP 10 – 1211 Genève 8 – rue des Plantaporrêts 4 – 1205 Genève

T + 41 22 809 02 00

www.acgf.ch – acgf@football.ch



18.11.2020

COMMUNIQUE OFFICIEL n°21

Mesdames les présidentes,
Messieurs les présidents,
Chers amis du foot,

En préambule, le Comité central partage votre tristesse face à cette seconde interruption en 2020 de nos championnats.

Vous avez certainement pris connaissance des fortes et nouvelles mesures prises par le Conseil d'Etat visant à lutter contre la propagation du coronavirus.

En conséquence de ce qui précède, voici, à ce jour, les nouvelles dispositions en vigueur concernant la pratique du football à Genève.

Sous réserve de l'autorisation formelle et préalable de la commune ou du propriétaire de l'infrastructure sportive.

- Les enfants de moins de 12 ans sont autorisés à participer à toutes les activités sportives organisées en plein air ou en salle au sein d'un club (à l'exception des compétitions, tournois et plateaux) en groupe d'au maximum 15 personnes (encadrant.e.s compris.e.s). Le port du masque n'est pas imposé.

- Les personnes dès 12 ans ne sont autorisées à se rassembler en plein air ou en salle que par groupe de maximum 5 personnes et toutes les activités de contact (match de football ou 3 contre 2 par exemple) sont interdites.

Ne sont par conséquent autorisées que les activités sportives au sein d'un club n'impliquant pas de contact physique (par exemple exercices de coordination, école de course, gainage, exercices techniques avec ballon, jeux d'occupation et jeux tactiques (toujours sans contact)), exercées à titre individuel et en groupe d'au maximum 5 personnes (encadrant.e.s compris.e.s), ceci pour autant que les personnes concernées portent un masque et respectent la distance constante de 1.5m. Il est possible de renoncer au port du masque si le club peut garantir en tout temps un espace minimal de 15m² pour chaque participant et une distance minimale suffisante entre chaque participant et entre chaque groupe de cinq participants (par exemple un demi-terrain pour trois ou quatre groupes de cinq).

Toutes ces mesures sont entrées en vigueur dès le lundi 2 novembre 2020 à 19h et resteront en tous les cas en vigueur jusqu'au 29 novembre 2020.

L'ACGF ne manquera pas de vous tenir au courant des évolutions de la situation.

En vous remerciant de votre compréhension et de votre collaboration et en vous souhaitant beaucoup de courage, nous vous prions de croire, Mesdames les présidentes, Messieurs les présidents, chers amis du foot, à l'assurance de notre parfaite considération.

Au nom du Comité Central
Pascal Chobaz
Président

INFORMATIONS DIVERSES

FUTSAL

L'ASF communique que les championnats de la Swiss Futsal Premier League sont suspendus jusqu'à fin décembre 2020.

FUTSAL CUP JUNIOR LEAGUE

En raison des restrictions actuelles du Covid-19, il n'est malheureusement pas possible d'organiser la Coupe de futsal de la Junior League cette saison (2020/21).

CONCEPT DE PROTECTION

Vous trouverez sur <https://www.football.ch/fr/asf/tabid-4240/covid-19-mise-%C3%A0-jour-du-28-octobre-2020.aspx> le concept de protection élaboré par l'ASF pour les entraînements et les compétitions dès le 28.10.2020.

FACEBOOK

Notre page Facebook de l'ACGF est active :

<https://www.facebook.com/ACGF-Association-Cantonale-Genevoise-de-Football-471440539565896/>

Nous mettrons régulièrement des news, photos et vidéos ; n'hésitez pas à la consulter et à nous suivre.

REPARTITION DES CLASSES D'AGE DANS LE FOOTBALL DE BASE POUR LA SAISON 2020/2021

Il y a lieu de bien tenir compte de la répartition des classes d'âge auprès des joueuses juniors et des juniors. Pour la saison 2020 / 2021 ces classes d'âge sont réparties comme suit :

Juniors A - 01.01.2001 - 31.12.2003

Juniors B - 01.01.2004 - 31.12.2005

Juniors C - 01.01.2006 - 31.12.2007

Juniors D - 01.01.2008 - 31.12.2009

Juniors E - **01.01.2010** - 31.12.2011

Juniors F - **01.01.2012** - 31.12.2013

Juniors G - **01.01.2014** - 31.12.2015

Les juniors A et B (01.01.2001 - 31.12.2005) peuvent être alignés dans les équipes d'actifs.

Les juniors B peuvent jouer dans la catégorie des juniors A, les juniors C dans la catégorie des juniors B, les juniors D dans la catégorie des juniors C, les juniors E de la classe d'âge supérieure dans la catégorie des juniors D, les juniors F de la classe d'âge supérieure (avec qualification ASF) dans la catégorie des juniors E et les juniors G de la classe d'âge supérieure dans la catégorie des juniors F.

Joueuses juniors

FF-19 - 01.01.2002 – 31.12.2005 – peuvent être alignées dans les équipes d'actives.

FF-15 - 01.01.2006 – 31.12.2009

FF-12 - 01.01.2009 – 31.12.2012

Les filles peuvent jouer dans toutes les catégories juniors des garçons. Les joueuses qui figurent

dans la classe d'âge la plus jeune de leur catégorie sont également qualifiées dans la catégorie junior inférieure. Dans les groupes constitués uniquement avec des filles (championnat de filles) les joueuses plus âgées ne sont pas admises.

TOURNOIS AUTORISES PAR L'ACGF

L'ACGF rappelle aux clubs que tous les tournois en salle et en plein air doivent lui être préalablement annoncés à l'aide du formulaire « demande d'autorisation d'organiser un tournoi de football ». Ce formulaire est disponible en cliquant sur le lien suivant :

http://www.acgf.ch/Portaldata/13/Resourcen//formulaire_demande_d_autorisation.pdf

Les clubs n'ayant pas préalablement annoncé leur tournoi feront l'objet d'une amende administrative de Fr. 200.--.

LA VIE DES CLUBS – INFORMATIONS N'ENGAGEANT PAS LA RESPONSABILITE DE L'ACGF

Genève, le 18 novembre 2020/ml